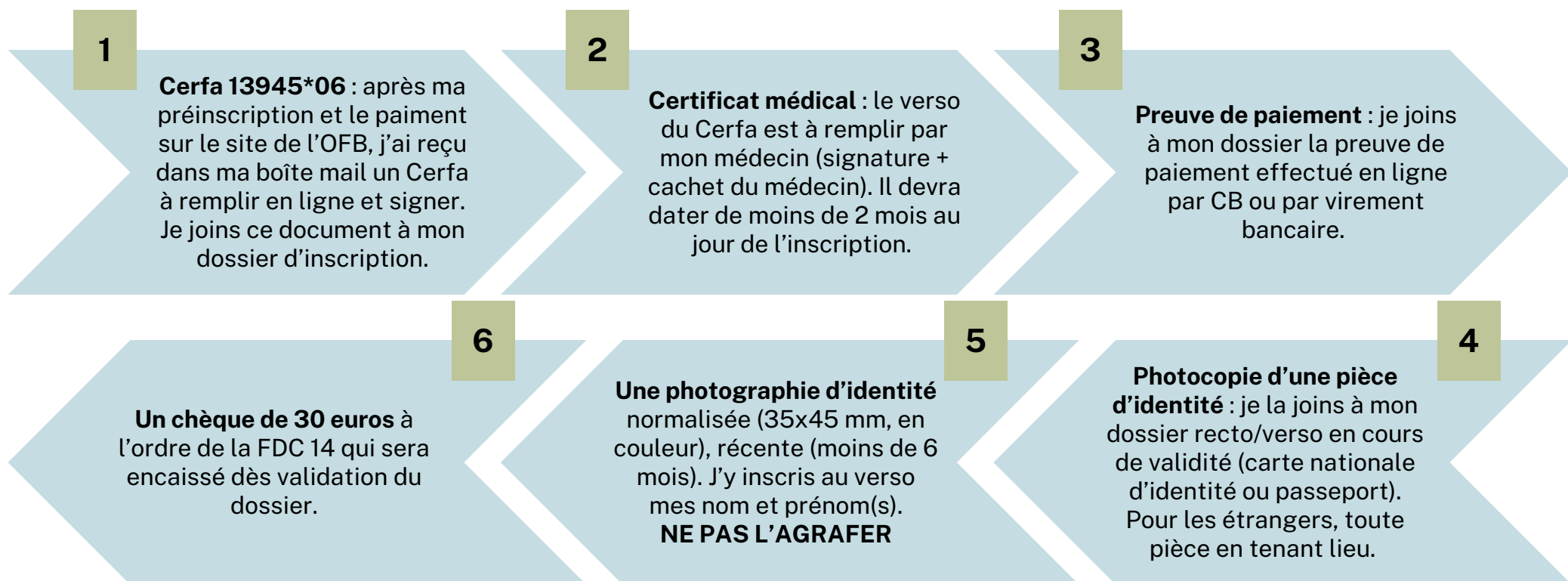


COMMENT PASSER LE PERMIS DE CHASSER ?

Avant toute démarche auprès de la FDC14, une préinscription est à effectuer sur le site de l'OFB :

<https://permischasser.ofb.fr>

Une fois la préinscription et le paiement effectués sur le site de l'OFB, différentes étapes sont à suivre pour **constituer mon dossier d'inscription** :



Documents relatifs aux obligations du service national à joindre au dossier :

- J'ai moins de 16 ans ou plus de 25 ans : aucun justificatif n'est à produire.
- J'ai entre 16 et 18 ans : une attestation de recensement ou le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté.
- J'ai entre 18 et 25 ans : le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté.

Je suis mineur(e) ou majeur(e) sous tutelle : je fais signer l'autorisation du représentant légal au recto du Cerfa 13945*06 par mon tuteur légal à remplir en ligne.

Coût de la formation :

J'effectue un premier paiement lors de ma préinscription en ligne sur le site de l'OFB. Ce paiement correspond à la somme du droit d'inscription à l'examen et à la redevance pour la délivrance du permis de chasser :

- Paiement en ligne de **31 euros pour les mineurs**.
- Paiement en ligne de **46 euros pour les majeurs**.

Un deuxième paiement est à effectuer, cette fois-ci lors de mon inscription auprès de la Fédération : je joins un chèque de **30 euros** à l'ordre de la FDC14 dans mon dossier d'inscription. Ce chèque couvre les frais d'inscription et le manuel théorique.

NOUVEAUTÉ destinée aux futures femmes chasseresses !

Depuis le 06/04/2024, la FDC 14 offre à toutes les candidates au permis le coût de leur formation. Le paiement en ligne destiné à l'OFB vous sera remboursé par la FDC 14 après votre passage de l'examen sur justificatif. Nul besoin de joindre de chèque de 30 euros à votre dossier d'inscription.

Une fois mon dossier **complet**, je l'envoie par voie postale à ma fédération :

FEDERATION DES CHASSEURS DU CALVADOS

41, rue des Compagnons

14000 CAEN

DÉROULEMENT DES FORMATIONS



FORMATION THEORIQUE

Lieu de la formation :
41, rue des Compagnons
14000 CAEN

Durée de la session : 3h15
13h45 - 17h00

Session de formation un mercredi
après-midi

Délai de convocation : 1 à 2 mois
après réception du dossier
complet



FORMATION PRATIQUE

Lieu de la formation :
1821 Le Parc - 14250 CHOUAIN
(site d'exercice pratique)

Durée de la session : environ
3h30

Convocation à 8h45 OU 13h30

Session de formation en
semaine (matinée ou après-
midi)

Délai de convocation : 1 mois
après la formation théorique



EXAMEN UNIQUE

Lieu de l'examen :
1821 Le Parc - 14250 CHOUAIN
(site d'exercice pratique)

Durée de l'examen : 40 minutes

Session d'examen en semaine

Délai de convocation : 1 à 2
semaines après la formation
pratique

Pour toute inscription en ligne, il est nécessaire de fournir un numéro de portable et une adresse mail pour recevoir les convocations à l'examen.



Toute absence devra faire l'objet d'un justificatif (certificat médical, une attestation scolaire ou professionnelle...).

Sans justificatif, il sera nécessaire de vous réinscrire sur le site de l'OFB.
(réinscription : 16 euros)

41, rue des Compagnons - 14000 CAEN

☎ 02 31 44 24 87 ✉ inscription@fdc14.com 🌐 www.fdc14.com